

Bulletin d'information

NOINTOT



Bulletin d'information
Numéro 127
Juillet 2022
www.nointot.fr

2

Dans notre commune

Nids de guêpes, frelons, etc. prendre contact avec la Mairie

La Mairie prend entièrement à sa charge les frais d'élimination de nids d'hyménoptères dans la commune (guêpes, frelons, bourdons...) uniquement si l'intervention est réalisée par l'entreprise « Destruct Guêpes ». Cette entreprise a signé une convention avec la commune.

Les personnes qui découvrent un nid dans leur propriété doivent appeler la mairie au 02.35.31.83.19 pour une demande d'intervention auprès de ce prestataire.



Nid de guêpes
quy's.vgto / www.notre-planete.info

Sommaire

Dans notre commune

Édito du Maire	page 3
Les travaux dans la commune	page 4
Fête de l'école - le bowling pour les enfants de la commune	page 5
Des commerçants près de chez vous	page 6
Pour rester informé : Panneau Pocket	page 7 et 8

Infos intercommunales

PLUi	pages 9
SCoT	pages 10

Du côté des associations

Nointot Judo	page 11
Activité Détente	page 12
CLN et JSN	page 14
Cross de l'IME, Club de l'amitié et Danse Club	page 15
AFM Téléthon	page 16

Permanence de vos élus :

Madame le Maire et ses adjoints accueillent, **sur rendez-vous**, les administrés qui souhaitent les rencontrer. Il convient de prendre rendez-vous en appelant le secrétariat de Mairie (coordonnées ci-après).

Madame Chantal COURCOT, Maire, le vendredi de 17H00 à 19H00 et le samedi de 9H00 à 11H00

Monsieur Manuel HERRERO, 1^{er} adjoint, le mardi de 17H00 à 19H00

Monsieur Bernard BLONDEL, 2^{ème} adjoint, le jeudi de 17H00 à 19H00

MAIRIE DE NOINTOT – 76210 NOINTOT - Tél. : 02 35 31 83 19 - mail : secretariat@nointot.fr

Secrétaire de mairie : Cécilia BEAUDOIN

Agent d'accueil : Céline LAINE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 h 30 - 11 h 00	8 h 30 - 12 h 00	8 h 30 - 12 h 00	8 h 30 - 11 h 00	8 h 30 - 11 h 00
14 h 00 - 19 h 00	Fermé	Fermé	14 h 00 - 19 h 00	14 h 00 - 17 h 30

Édito

Chères Nointotaises, Chers Nointotais,

Ce premier semestre a encore été perturbé par ce fichu virus qui fragilise la vie quotidienne de chacun. Nous espérons que les festivités et activités associatives reprennent un rythme normal. Merci à tous les bénévoles associatifs car sans eux, rien ne pourrait avoir lieu.

À l'école, je salue les efforts des enseignants et les agents communaux qui savent s'adapter aux contraintes sanitaires et pallier aux absences de chacun. Deux enfants Ukrainiens ont été accueillis gratuitement en moyenne section et CM2. Le transport scolaire était pris en charge par la commune de Raffetot. J'en profite pour remercier toutes les familles nointotaises pour leur élan de solidarité aux Ukrainiens.

La commune a été touchée par 2 tempêtes consécutives. Je rappelle à chacun la nécessité de couper les branches de vos arbres avant qu'elles n'atteignent les câbles électriques ou téléphoniques ainsi que celles qui dépassent et gênent la circulation des camions et engins agricoles. Sécurisez ou abattez les arbres qui penchent dangereusement vers la chaussée et risquent de tomber lors d'une prochaine tempête.

Marc a été embauché en CDD pour 6 mois en renfort pour la saison estivale en complément de Yann et Olivier. Chaque lundi matin, les agents techniques font le tour de la commune et regrettent d'avoir de plus en plus de déchets le long des routes ou auprès des containers tels que cartons, canettes, bouteilles, placo, etc... Je compte sur votre civisme et le respect de l'environnement.

La construction de l'atelier municipal se termine, il sera réceptionné fin juillet. Le coût de construction n'a pas été trop impacté par la hausse des matériaux. Si dans de nombreux domaines, la reprise économique est une excellente chose, elle est aussi accompagnée d'une inflation galopante. Les prix de l'énergie et de certaines matières premières explosent. Comme pour nous tous, les répercussions se font déjà sentir sur les finances communales. Notre priorité reste l'amélioration de la vie dans notre village tout en maîtrisant les dépenses. Fidèles à notre engagement, nous n'avons pas augmenté les taxes communales.

Courant septembre, un parking dans le lotissement du Bois Jouen sera revêtu en enrobés car l'expérimentation de ce parking a été favorable. Derrière la salle polyvalente, des travaux d'enrobés seront également réalisés concernant l'allée et plateforme devant les vestiaires foot.

Les élus de Caux Seine Agglo ont validé l'instauration d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et statué sur un niveau de taxe de 7 %. Pour comprendre la mise en place de cette taxe, n'hésitez pas à consulter le dépliant joint au bulletin.

Pour votre information, une réunion publique aura lieu le 3 Octobre à 18h à la salle polyvalente pour vous exposer le projet de ferme solaire sur le site de la friche « Ancienne Sucrierie ».

Je termine cet édito en souhaitant la bienvenue aux nouveaux habitants de notre village.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances.

Le Maire Chantal COURCOT

4 Dans notre commune

Atelier municipal

Le chantier concernant l'atelier municipal, annoncé dans le précédent bulletin, est sur le point d'être achevé. Encore quelques finitions à réaliser telles que la prolongation du muret et la pose d'un nouveau portillon pour remplacer la barrière en bois bien vieillissante..



Quatre nouvelles places de stationnement

À l'occasion des travaux, quatre nouvelles places de stationnement ont été créées près de la fontaine, dont une réservée aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, la commune met à disposition 64 emplacements à proximité de l'école.

Logement du Beau soleil

Après le départ d'une locataire la commission travaux a jugé bon d'entreprendre quelques travaux de rénovation. Yann aidé d'Olivier et Marc remettent à neuf la salle de bains, les sanitaires, la chambre et la cuisine.

Salle polyvalente

Deux portes ont été changées, une dans la grande salle et l'autre dans la petite salle



École

Changement des portes des classes CM1, CM2 et ancienne bibliothèque en juillet.

2 juillet : Fête de l'école

Samedi 2 juillet, c'était l'effervescence dans la cour de l'école. Parents, grands-parents et nounous étaient réunis pour un après-midi festif durant lequel tous les élèves ont donné le meilleur d'eux-mêmes.

Le temps quelque peu chagrin n'a pas empêché les enfants de montrer ce qu'ils avaient appris avec l'équipe enseignante et plus spécialement avec l'intervenante de Caux Seine Agglo.

Vers 16h30, Madame le Maire avec l'aide de deux membres du conseil de Raffetot remettait les calculatrices aux élèves du CM2 pour leur entrée en sixième.

À l'issue de cette remise les parents le désirant ont pu visiter les différentes classes de leurs progénitures



Places de bowling pour les enfants de Nointot

À l'occasion de cette fin d'année scolaire, le CCAS de Nointot a offert deux places de bowling, aux enfants de la commune (à partir de la petite section jusqu'au CM2) en remplacement de la sortie annuelle.

Les tickets ont été remis dans les boîtes à lettres des personnes qui en ont fait la demande. Soixante dix enfants se sont inscrits pour cette activité.

Sécurité et hygiène publiques : Règles concernant la gestion des bacs à déchets



En juin 2016, sur décision du Conseil municipal, Madame le Maire avait pris un arrêté visant à rappeler certaines règles concernant la salubrité, la sécurité et l'hygiène publiques.

Dans cet arrêté, il est rappelé notamment :

- Ce que doivent contenir les bacs mis à disposition des usagers,
- Les emplacements de ces bacs pour le ramassage (trottoirs, bord de la chaussée),
- Ainsi que les horaires de dépôts sur le domaine public.

À noter que, en dehors de ces horaires, **la responsabilité civile de chacun** est engagée en cas d'accident occasionné par un bac à déchets.

Les bacs doivent être déposés sur le domaine public après 18 heures la veille du ramassage et rentrés avant 20 heures après le passage des camions.

6 Dans notre commune

Des commerçants près de chez vous

Depuis de nombreuses années, les membres du conseil municipal font le maximum pour l'installation de commerces de proximité.

Ainsi, au fil du temps, le jeudi matin divers commerçants se sont succédés pour apporter un véritable service aux administrés de la commune. Certains ont abandonné



faute de clientèle. Différents poissonniers ont offert leurs services, mais faute d'acheteurs, ils ont préféré ne pas s'investir d'avantage. Un marchand de crêpes ainsi qu'un Pizzaiolo ont fini par abandonner, alors qu'ils offraient des produits de qualité.



Aujourd'hui, le café « Au rendez-vous des amis » est un véritable lieu de convivialité et l'épicerie attenante est indispensable à la vie de la commune.



Si les Nointotais ne fréquentent pas ces commerçants de proximité, ils finiront par désertier la commune. Ce serait très dommageable pour les familles qui ont des difficultés pour se déplacer et pour la vie sociale de la commune.

Chaque jeudi, vous retrouverez :

La fraîcheur du panier pour vos fruits et légumes, Le marché d'Alex pour vos fromages et épicerie fine, Chez Gégé pour les produits de la mer, la Ferme de la Mare Cavalière pour la charcuterie et Mr et Mme BARRAY pour vos saucissons pur porc.



Et occasionnellement O'cat s'en coud pour ses réalisations artisanales.

Dans notre commune

7



Votre mairie vous offre
l'application
PanneauPocket



Soyez les premiers informés de l'actualité de
votre commune en téléchargeant
PanneauPocket

Disponible gratuitement sur





Dans notre commune

L'actualité de votre commune en temps réel et en 3 clics !



1

**Téléchargez
l'application
"PanneauPocket"**

2

**Recherchez votre
commune**

3

**Cliquez sur le 
pour l'ajouter à vos
favoris et recevoir
les notifications**

Gratuit, sans création de compte,
sans récolte de données personnelles

Disponible sur smartphone, tablette
et ordinateur app.panneaupocket.com



Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Les objectifs nationaux en faveur d'un urbanisme durable se sont renforcés ces dernières décennies. Ils obligent les collectivités à maîtriser drastiquement leur développement urbain et à préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers dans leur projet de développement du territoire. Concilier développement urbain et préservation de l'environnement est un objectif complexe qui doit être atteint dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui va devenir le document d'urbanisme de référence en matière d'occupation des sols pour chaque commune de Caux Seine agglo d'ici 2024.

Ces objectifs nationaux qui imposent un étalement urbain limité et une consommation limitée d'espaces naturels, agricoles et forestiers conduisent indéniablement Caux Seine agglo à redéfinir la constructibilité de chaque parcelle en cohérence avec son projet de territoire.

Le PLUi va définir les règles de construction qui s'appliqueront à l'échelle intercommunale afin d'assurer une cohérence d'ensemble car pour le moment, chaque commune continue d'appliquer les règles de son propre document d'urbanisme. C'est l'opportunité de clarifier et d'harmoniser les règles pour tous les habitants, c'est-à-dire rédiger les règles qui s'appliqueront sur le territoire en tenant compte des spécificités du tissu urbain.

La réflexion est menée à l'échelle intercommunale et chaque commune est impliquée. C'est en ce sens que les orientations du projet de territoire défini par les élus pour 2030 ont été débattues au 1er trimestre 2022 dans les conseils municipaux ainsi qu'en conseil communautaire. Les échanges ont été riches car le PLUi conduit à penser autrement le développement urbain, en construisant autrement que par le passé, en consommant le foncier de manière plus sobre, mais en assurant une belle qualité de vie et en appliquant une densité intelligente et acceptable.

Le projet de territoire est entériné par les élus mais les discussions se poursuivent avec les personnes publiques qui sont associées tout au long de la procédure d'élaboration, notamment les services de l'Etat. Leur rôle est de s'assurer de la bonne prise en compte du cadre législatif et réglementaire. Ils vérifient tout particulièrement que le PLUi respecte bien les objectifs de consommation foncière limitée, de prévention des risques et de préservation de l'environnement.

Parallèlement à ces échanges, le travail se poursuit sur la traduction concrète du projet de territoire à une échelle plus fine : la parcelle. Cette phase constitue une nouvelle grande étape pour tous. Avec un appui technique, les élus vont travailler sur la formalisation des règles d'urbanisme qui s'appliqueront sur le territoire. Sur la base d'un plan de zonage, il sera possible à terme de savoir précisément où il sera possible de construire, ce que l'on pourra construire, et de quelles façons. Ces règles s'appliqueront aux permis de construire, déclarations préalables et aux permis d'aménager pour 2024.

Concertation – comment se tenir informés ?

Tous les documents consultables par le public sont mis en ligne au fur et à mesure de leur avancement et de leur validation sur le site cauxseine.fr

Le projet de territoire défini par les élus, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est consultable depuis le site Internet de Caux Seine agglo dans la rubrique dédiée au PLUi.

Le public a la possibilité de s'exprimer sur le projet tout au long de la procédure :

- par courrier : adressé en mairie ou au siège de Caux Seine agglo
- par mail : concertation.plui@cauxseine.fr
- par écrit : dans les registres prévus à cet effet en mairie et au siège de Caux Seine agglo.



Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Le SCoT est un document stratégique chargé de planifier le développement du territoire sur le long terme. Il portait sur la période 2010-2030 et a été révisé pour planifier la période 2021-2030.

Le projet de territoire défini par les élus pour 2030 (le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)) a été entériné par les élus en conseil communautaire et les discussions avec les services de l'Etat se poursuivent. La conséquence de ces échanges pourrait être de devoir durcir certains objectifs, tout particulièrement les objectifs en matière de modération de la consommation d'espaces agricoles et naturels qu'ils peuvent considérer insuffisants.

Ces discussions avec les services de l'Etat n'empêchent pas la procédure de se poursuivre. La dernière étape avant l'arrêt du SCoT prévu en fin d'année 2022, consiste à décliner en objectifs plus concrets parfois chiffrés et localisés le projet préalablement défini dans le projet de territoire (PADD). C'est ce que l'on appelle le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui est une pièce opposable au PLUi.

Cette pièce constitutive du SCoT implique de se fixer des objectifs parfois chiffrés et localisés qui sont propres aux particularités du territoire de Caux Seine agglo :

- Comment renforcer l'attractivité de notre territoire ?
- Comment souhaitons-nous orienter le développement de notre territoire compte tenu de notre objectif de modération de la consommation d'espaces ?
- Par rapport à notre objectif démographique, comment souhaitons-nous répartir la production de logements et quels types de logements souhaitons-nous privilégier ?
- Quelles évolutions en faveur des mobilités durables ? quelle organisation territoriale pour limiter les déplacements motorisés ?
- Quelle organisation territoriale de l'offre commerciale ? quelles typologies de commerce autorisées ou interdites, quelles conditions d'implantations ?
- En matière d'économie, quels secteurs de développement privilégiés ? Quels critères d'implantation des activités ?
- Quels objectifs pour maintenir un cadre de vie agréable ? et pour préserver nos espaces naturels ?

Tous ces points relatifs à la traduction du projet de territoire dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) ont été abordés lors de la réunion publique du 27 juin à la maison des compétences (Rue du Manoir) à Lillebonne. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration et le travail sur la phase réglementaire débute. La mission principale sera de traduire finement, sur chaque commune, à la parcelle, les différents objectifs, chiffrés, localisés ou non, définis dans le SCoT et d'assurer globalement la compatibilité avec ses grandes orientations.

Concertation – comment se tenir informés ?

Tous les documents consultables par le public sont mis en ligne au fur et à mesure de leur avancement et de leur validation sur le site cauxseine.fr

Le public a la possibilité de s'exprimer sur le projet tout au long de la procédure :

- par courrier : adressé en mairie ou au siège de Caux Seine agglo
- par mail : concertation.scot@cauxseine.fr
- par écrit : dans les registres prévus à cet effet en mairie et au siège de Caux Seine agglo.

I ♥

Plus qu'un club !



Venez nombreux la porte est ouverte,
les essais gratuits et toujours possibles.
Le judo s'adresse à tous et toutes.



22^{ème} ceinture noire pour le club : Louiza BUNEL a obtenu ses derniers points en compétition après une longue attente due au Covid.

Sortie de fin d'année pour 20 jeunes au laser game du havre (photo ci dessus)

Cours des 5-7 ans en photo ci dessus

Tee-shirt à l'emblème du club

Sortie bowling de fin année pour le cours adultes.

3^{ème} place et médaille de bronze aux championnats de seine maritime minime pour Anissia VOTTIER-CERNATESCU et benjamin de LETTY DURAND

Opération "**Invite tes parents**" le vendredi de l'Ascension" durant lequel chaque jeune a partagé sa passion avec un adulte de son entourage.



tourage.

Voilà quelques faits majeurs qui ont agrémenté ce dernier semestre malgré les contraintes liés au covid,



ALORS REJOINS NOUS, N'hésite pas à franchir la porte, à nous contacter par mail. Le club est déjà adhérent des chèques vacances ANCV, Comités d'entreprise, pass'sport 76, pass région ATOUTS NORMANDIE pour les lycéens et étudiants.

Anciens judokas ADOS, Adultes c'est le moment de reprendre de ne plus hésiter ou au moins d'essayer.

RENSEIGNEMENTS

FACEBOOK – INSTAGRAM - SITE INTERNET ou par mail nointot.judo@free.fr – 0622117956 à partir de 5 ans

YOGA DU RIRE

La section continue JEUDI SOIR 19H30 20H30 dojo de Nointot

RENSEIGNEMENTS : beatriceyogadurire@gmail.com 06.79.57.21.98



12 Du côté des associations



Activité - Détente



À la rencontre de Claude MONET

Ils se sont levés bien tôt en ce matin du 19 mai nos 49 complices du club activité détente, il faut dire qu'une personnalité exceptionnelle les attendait en sa demeure, ils allaient à Giverny à la rencontre d'un des plus grands peintres français, l'un des pères de l'impressionnisme, vous avez tous reconnu l'illustre Claude Monet. Dans la vallée de la Seine, entre Rouen et Paris ce village pittoresque et poétique constitue un véritable havre de paix fleuri et décoré. Peintre et jardinier, pendant quarante ans jusqu'à sa mort en 1926 Giverny fut pour l'artiste à la fois sa demeure et son principal lieu de création, Monet y puisa son inspiration. Jamais peintre n'avait à ce point façonné son motif dans la nature, créant son œuvre deux fois.



Le peintre-jardinier réalisa lui-même les massifs du Clos Normand, il le transforma en un jardin riche en perspectives, en symétries et en couleurs. Les plates-bandes sont un savant mélange de fleurs les plus simples aux variétés les plus recherchées. Les grands arceaux qui enjambent l'allée principale sont toujours là avec leurs rosiers grimpants, comme dans ses tableaux. Tout comme est toujours là le Jardin d'eau avec ses saules pleureurs, jardin tout en asymétrie et en courbes qui s'inspire des jardins japonais, d'ailleurs Monet possède une collection exceptionnelle d'estampes japonaises. C'est dans ce Jardin d'eau que l'on trouve le fameux pont japonais

couvert de glycines qui accueille les amoureux venus du monde entier. On y trouve aussi d'autres ponts plus petits, une forêt de bambous et surtout les célèbrissimes nymphéas qui fleurissent pendant tout l'été. Monet disait : « La couleur est mon obsession quotidienne, ma joie, mon tourment. » Il serait sûrement fier de voir ses successeurs suivre ses principes à la lettre. Giverny c'est aussi la maison de l'artiste, on l'imagine attablé en famille ou avec ses amis, dont Georges Clémenceau, dans la salle à manger d'un jaune intense pendant que le repas est préparé dans la cuisine aux carrés bleus de faïence de Rouen... A l'étage, les chambres offrent des tonalités plus intimistes. Après avoir parcouru jardins et maison, après avoir fait le plein de couleurs et de lumière il fallait bien une étape restaurant pour nous reconnecter à la réalité et là aussi ce fut, dans un autre domaine, une parfaite réussite ! L'après-midi c'est vers Pacy-sur-Eure que Sébastien, notre chauffeur nous emmena. Là, une autre plongée dans l'histoire nous attendait. Nous allions partir à la découverte des paysages pittoresques de la vallée de l'Eure à bord d'authentiques trains rétro remis au goût du jour par une équipe de passionnés. A la gare, bâtiment de 1870 avec ses anciens guichets, sa bascule, sa halle, nous découvrons une importante collection de matériel restauré : voitures, wagons et locotracteurs. Pendant une heure nous avons pu revivre ces voyages d'antan, découvrir l'histoire de la ligne qui reliait jadis Rouen à Orléans et des villages qu'elle dessert sur ce tronçon menant à Breuilpont. Nous avons pu aussi assister aux manœuvres et monter sur la locomotive.

Notre club nous a encore permis cette année de faire de belles découvertes, nous sommes repartis vers Nointot riches de tout ce que nous avons vu et appris, toujours avec cette même convivialité qui nous anime.

La secrétaire : Marinette Saunier



Activité - Détente



L'histoire du "camp cigarette"

Nous étions une trentaine en ce jeudi 2 juin à avoir répondu à l'invitation de Martine qui nous proposait un voyage historique par le biais d'une visite de deux baraquements, témoins du camp Philip Morris situé sur la commune de Gonfreville l'Orcher. Construit sur des terres agricoles, ce camp cigarette, nommé ainsi parce qu'il fut financé par un célèbre cigarettier, fait partie d'un ensemble de plusieurs camps étalés le long de la côte d'Albâtre du Havre à Saint-Valéry. Ces cités provisoires virent grandir de nombreuses familles havraises chassées de leur toit par les bombardements qui détruisirent une très grande partie de leur ville en septembre 1944. Mais avant d'accueillir ces familles, ce camp



constitué de préfabriqués en bois, de tentes avaient pour utilité l'hébergement de milliers de soldats de l'oncle Sam en attente de retour aux USA à la fin de la bataille de Normandie. Construits rapidement, ils étaient rudimentaires sans eau ni électricité mais dotés d'équipements liés à la distraction : cinéma, bars, théâtre...

A l'entrée, des photos d'époque et deux longues vues

nous font découvrir le camp en 1950 avec ses alignements de baraquements à l'infini. Deux ont été conservés et font aujourd'hui office de musée. Le premier nous ramène à l'occupation par les Gi's de 1945 à 1947 avec des photos, des récits d'histoire, du matériel militaire, des maquettes. Les Américains quittent Gonfreville et les baraquements deviennent des habitations, on peut voir notamment dans une deuxième salle des maquettes des anciennes cités Marcel Gondouin et Arthur Fleury mais aussi de l'hôpital. Il y avait 310 baraquements, 600 familles, le



camp avait ses magasins, ses bouchers, ses coiffeurs, sa librairie et même une chapelle et un temple. Le deuxième baraquement, recouvert de briques rouges pour protéger du froid nous montre les logements reconstitués avec le mobilier et les espacements de l'époque. Le baraquement était divisé en deux, d'une part 30 m² pour loger une famille avec 4 enfants, d'autre part 60 m² pour une famille de 8 à 10 enfants, il n'y avait pas de salle de bain mais un point d'eau au fond de la cour. Grâce aux objets d'époque nous sommes replongés dans un intérieur des années 50/60. La vie était difficile mais il y avait un immense esprit de solidarité, de fraternité. De grandes figures locales comme Jacques Eberhard, Gaëtan Martineau ou encore Marcel Le Mignot ont habité ce camp. Les lieux ont été occupés jusqu'en 1970 où nombre de familles ont intégré les logements sociaux de Gonfreville. Un troisième baraquement fait office de cellier avec toilettes et de quoi laver le linge.

Cette plongée dans l'histoire fut appréciée de tous car le plus souvent méconnue. C'est avec une immense satisfaction que nous avons regagné Nointot en espérant d'autres moments aussi enrichissants.

La secrétaire : Marinette SAUNIER

14 Du côté des associations

Club de Loisirs Nointotais

Section tennis de table :

Enfin une saison qui se termine sans interruption Covid. Toute l'année a été ouverte pour la section tous les mardis. En compétition, la D3 du vendredi se qualifie à la première place et accède donc en D2. L'équipe a remporté les barrages et devient de ce fait championne du district havrais. Quant à la D3 du mardi, elle termine en milieu de tableau. Toute personne qui souhaite jouer en famille ou entre amis à la rentrée est attendue à partir du mardi 6 septembre à 18 heures 30.

Pour tout renseignement Mr Lefebvre au 06 07 22 45 18

Section gymnastique :

Le C.L.N. vous propose des séances de renforcement musculaire adapté à tous.

A chacun son rythme.

Le jeudi de 18h00 à 19h00

Pour tous à partir de 14 ans

Pour tout renseignement ou inscription Mme Requier au 02 35 38 45 14

Section tennis :

Afin de pouvoir profiter du court n'hésitez pas à renouveler votre abonnement dès maintenant. Pour rappel : la cotisation annuelle est subventionnée par la mairie pour les Nointotais est de 25 € pour les extérieurs. Il est possible de jouer en famille ou entre amis mais également de s'inviter entre abonnés via le site internet.

N'hésitez à contacter la mairie ou Mr Poret Nicolas au 06 09 11 48 41.

Section zumba :

Justine vous attend à la rentrée chaque lundi à partir du 5 Septembre à 18h00 à la salle polyvalente de Nointot. Sport, bonne humeur et convivialité sont au programme alors n'hésitez pas à nous rejoindre !

Une page Facebook est disponible pour la Zumba, CLN (Club Des Loisirs Nointotais)

Une nouvelle section s'ouvrira l'année prochaine au CLN. Il s'agira de la pound baguette (activités cardio), le lundi également de 19h à 19h45, avec Justine.

N'hésitez pas à contacter Mme Poret au 06 89 35 76 83 pour tous renseignements.

Bonnes vacances à tous

Le CLN vous souhaite une bonne et heureuse année 2022



La Jeunesse Sportive Nointotaise a pu reprendre une saison à peu près normale. Nos jeunes joueurs U9 ont durement effectué leur saison avec un effectif de 6 joueurs. Une remise des prix a eu lieu durant l'assemblée générale. Nos seniors finissent la saison en avant dernière place, espérant un meilleur mental pour la saison prochaine. En ce qui concerne les vétérans, ceux-ci ont obtenu une seconde place qui reflète le résultat de cette saison. La saison 2022-2023 est lancée pour le renouvellement des licences. La reprise des entraînements aura lieu mi-août. Toute personne étant intéressée pour être joueur, entraîneur, dirigeant, bénévole sera la bienvenue.

Pour toute question, voici l'adresse mail du club. jsn.secretaire@gmail.com

L'équipe de la JSN vous souhaite de bonne vacances.

Du côté des associations 15



Cross de l'IME (IMS de Bolbec)

Le cross annuel de l'IME de l'IMS de Bolbec s'est déroulé jeudi 23 juin après 2 années d'interruption du fait de la crise sanitaire. Situé sur la commune de Nointot (au château de La Houssaye), l'IME a accueilli différentes structures spécialisées (IME, ESAT, foyer de vie, CAJ) mais aussi des établissements scolaires (collège). 8 courses se sont déroulées dans la matinée, regroupant 204 sportives et sportifs âgés de 6 à 54 ans. Puis après un déjeuner champêtre, le podium a accueilli les 3 premiers de chaque course qui se sont vus remettre coupes et médailles tandis que tous les participants repartaient avec un sachet de bonbons. Rendez-vous est donné à l'année prochaine.

DANSE CLUB NOINTOT

Après une année compliquée due au virus, nous avons réussi à dispenser tous les cours et organisé notre gala de fin d'année où nous avons eu 114 invités.

Nous sommes 40 adhérents et espérons que la saison prochaine sera meilleure.

La reprise des cours aura lieu le mercredi 14 septembre 2022 à 18 h 30 avec notre professeur Jennifer.

Le président : D. HAMEL

Club de l'amitié

Après un épisode difficile, nous avons réussi à nous rencontrer pour les goûters, les cartes et dominos dans la bonne humeur.

Nous reprenons le mercredi 14 septembre.

Les personnes qui le souhaitent peuvent nous rejoindre tous les premiers mercredis du mois. Nous serons heureux de les accueillir.

Nous souhaitons de bonnes vacances à tous.

La présidente : Édith NICOLLE

La trésorière : Françoise MUTEL

AFM TÉLÉTHON INNOVER POUR GUÉRIR



7 et 8 mai Jardins en fête

Les 7 et 8 mai, les bénévoles de l'AFM Téléthon de Nointot étaient de nouveau mobilisés pour accueillir les Nointois et habitants des communes alentours pour la manifestation « Jardins en fête ». Deux années de suite cette manifestation n'a pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.



C'est l'occasion pour les visiteurs de faire des achats pour embellir leur jardin et préparer leur potager tout en participant au financement de l'Association Française contre les Myopathies. En effet, les horticulteurs réservent un pourcentage de leur vente à

cette opération.

La manifestation laisse place également au spectacle. Ainsi, les majorettes « Les Dianes de Bolbec » se sont produites le samedi après-midi et ont pu après leur prestation admirer les bolides vintage exposés pour ravir les nostalgiques.

Enfin, la compagnie de l'Éphémère de Bolbec a assuré samedi et dimanche une prestation musicale particulièrement appréciée.

Les bénévoles tiennent à remercier ces intervenants ainsi que les producteurs qui ont mis en vente une part de leur production et apporté leurs conseils aux visiteurs.

